

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/050b/8.7

Feuillet n°063



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 27 mai 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	40
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Sylviane GRANDCHAMP représentée par Christian ROULLAND, Jean-Michel LAGORSE représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Michel MEYNARD donne pouvoir à Daniel BARIL, Bernard DURAND donne pouvoir à Dominique DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Roger LAROUQUIE, Jean-Yves VERGNE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Aménagement d'un itinéraire cyclable intercommunal dans le cadre des tracés des véloroutes « Flow Vélo » et « Vézère à Vélo » : Tronçon Condat – Terrasson - Coly

(Cette délibération annule et remplace la délibération n°DE2024/050 du 3 juin 2024)

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) a finalisé l'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable. Ce document-cadre synthétise les ambitions et priorités en matière de mobilité cyclable sur le territoire intercommunal.

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE202450B-DE
Reçu le 11/07/2024

Parmi ces priorités, la CCTHPN souhaite aménager un itinéraire cyclable en lien avec les tracés des véloroutes « Flow Vélo V92 » et « Vézère à Vélo V738 » traversent le territoire intercommunal.

Plus précisément et concernant la « Flow Vélo V92 », cette véloroute, d'importance nationale, traverse de nombreux territoires pour relier l'île d'Aix (Charente-Maritime) à Sarlat-La-Canéda. Sur le territoire de la CCTHPN, son tracé traverse les Communes d'Hautefort, Teillots, Badefols-d'Ans, Villac, Terrasson-Lavilledieu, Le-Lardin-Saint-Lazare et Condat-sur-Vézère.

Afin de garantir la sécurisation de cet itinéraire, des aménagements sont nécessaires sur le linéaire et notamment au niveau des jonctions aux limites des périmètres intercommunaux.

Par conséquent, la CCTHPN ambitionne de pouvoir rendre praticable un linéaire qui permettrait de participer à la jonction avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, grâce à deux tranches de travaux.

En effet, les travaux consisteraient à aménager, à cheval sur les Communes de Condat-sur-Vézère et de Terrasson-Lavilledieu, et conformément au plan annexé à la présente délibération :

- Les passages difficiles sur le chemin dit « des fours à chaux », qui constitue la jonction entre les communes de Terrasson-Lavilledieu et de Coly-Saint-Amand,
- Un chemin rural « forestier » existant ainsi qu'une partie de l'Allée Jean Mallet pour faciliter le passage de tout type de vélo et de tout type de public (vélos-sacoques, vélos-cargos, familles avec enfants à vélos, etc.),
- Le chemin rural existant dit « de la Grézelle » sur la Commune de Condat-sur-Vézère.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel estimatif de ce tronçon de travaux est à retrouver ci-dessous :

Postes de dépenses	Dépenses HT	Libellé de la subvention	Recettes	Pourcentage de subvention
Travaux d'aménagement Flow Vélo Tronçon Condat-Terrasson-Coly	86 837,15 €	Etat - DSIL	17 367,43 €	20 %
		Fonds Européens FEDER Fiche-action n° 11	34 734,86 €	40 %
		Région NA Aide Itinérance cyclable	17 367,43 €	20 %
		Autofinancement CCTHPN	17 367,43 €	20 %
TOTAL	86 837,15 € HT	TOTAL	86 837,15 €	100%

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE202450B-DE
Reçu le 11/07/2024

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/050b/8.7

Feuillet n°064

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/051/5.7.5 de la CCTHPN relative à la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » en conseil communautaire du 31 mars 2021,

Vu la délibération n°2024/049/8.7 de la CCTHPN, portant validation du Plan De Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Cyclable de la CCTHPN, en conseil communautaire du 03 juin 2024,

Vu la délibération n°2024/048/5.7 de la CCTHPN, portant extension de l'intérêt communautaire de la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire », en Conseil communautaire du 03 juin 2024,

Vu le plan d'implantation du projet d'aménagement cité en objet, annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire DÉCIDE à l'unanimité :

- ☒ **DE VALIDER** le plan d'implantation du projet d'aménagement cité en objet, annexé à la présente délibération,
- ☒ **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement proposé ci-dessus,
- ☒ **D'AUTORISER** le Président à solliciter le financement au titre des fonds européens, comme indiqué dans le plan prévisionnel de financement ci-dessus,
- ☒ **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre dudit projet d'aménagement cité en objet, ainsi que tous documents nécessaires pour mener à bien la demande de financement au titre des fonds européens.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 05/06/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE202450B-DE
Reçu le 11/07/2024

